

## Avis de l'administratrice en chef : Promotion de la conformité aux critères d'utilisation limités actuels du timbre transdermique de fentanyl

Le 21 septembre 2017

Les Programmes publics de médicaments de l'Ontario se sont engagés à favoriser une prescription appropriée des opioïdes et une exécution pertinente de ces ordonnances, et à régler le problème de mésusage et d'abus des opioïdes sur ordonnance.

À compter du 1<sup>er</sup> octobre 2017, une nouvelle règle sera mise en place dans le Système du réseau de santé (SRS) afin de favoriser un usage sûr et approprié des timbres transdermiques de fentanyl en encourageant la conformité aux critères d'usage restreint.

Les timbres transdermiques de fentanyl sont inscrits sur la liste des médicaments du Programme de médicaments de l'Ontario (PMO).

Le SRS aidera dorénavant les pharmaciens à s'assurer que les bénéficiaires admissibles du PMO répondent aux critères cliniques applicables pour les timbres transdermiques de fentanyl au moment de la distribution, ce qui favorisera la prescription adéquate de ces produits et la pertinence de son exécution. Cette règle du réseau puise dans l'historique d'exécutions d'ordonnance du SRS et du Système de surveillance des stupéfiants et des substances contrôlées pour déterminer si un patient a reçu un opioïde à action prolongée ou un timbre transdermique de fentanyl dans la période de 180 jours précédente.

- Si l'un des systèmes contient un relevé d'exécution d'ordonnance pour un opioïde à action prolongée ou un timbre transdermique de fentanyl datant d'au plus 180 jours, la réclamation traitée pour un timbre transdermique de fentanyl sera acceptée.
- Si le SRS ou le Système de surveillance des stupéfiants et des substances contrôlées ne renferment pas de relevé d'une exécution antérieure d'ordonnance, la réclamation pour un timbre transdermique de fentanyl sera refusée et portera le code QM (aucun relevé de traitement antérieur nécessaire).

- La saisie d'un code de contournement MZ (traitement antérieur nécessaire documenté) permettra aux pharmaciens d'user de leur jugement professionnel pour soumettre la réclamation en la qualifiant de justifiée par la confirmation que le patient répond aux critères du code de raison d'usage ou d'usage restreint. Des documents pourraient être réclamés après le remboursement.

Pour le moment, la nouvelle règle du SRS ne s'appliquera qu'aux timbres transdermiques de fentanyl inscrits sur la liste des médicaments, à savoir les teneurs de 25 mcg/h et de 50 mcg/h. Cette règle ne s'applique PAS aux timbres transdermiques de fentanyl remboursés par le Programme d'accès exceptionnel ou le programme d'admissibilité aux médecins facilitant l'accès aux soins palliatifs.

Le code 201 actuel sera désactivé et remplacé par un nouveau. Dans la mise à jour de septembre de la liste des médicaments, le nouveau code Raison de l'usage/Usage restreint pour les timbres transdermiques de fentanyl y apparaissant sera le suivant :

- Code LU 511 : pour le traitement de la douleur chronique des patients incapables de tolérer un traitement par un opioïde à action prolongée ou qui n'ont obtenu aucun résultat avec ce type de traitement. L'intolérance à un traitement par un opioïde à action prolongée ou l'absence de résultats obtenus avec ce type de traitement fera l'objet d'une vérification au moment de l'exécution de l'ordonnance. Période d'autorisation d'un usage restreint : 1 an.

Veuillez prendre note que le code de transition RFU/LU 279 sera activé pour les timbres transdermiques de fentanyl inscrits sur la liste des médicaments afin d'assurer la transition des patients vers le nouveau code LU et les critères connexes. La soumission de ce code de transition pour une réclamation se limite à une période de trois mois après l'entrée en vigueur du changement. Il est prévu qu'après trois mois, tous les patients ayant une ordonnance de timbres transdermiques de fentanyl inscrits sur la liste des médicaments auront obtenu le bon code LU et répondu aux nouveaux critères cliniques. Le code de transition sera en vigueur pendant trois mois, puis désactivé au moment de la mise à jour de la liste des médicaments, en décembre.

**Tableau 1 : Résumé de codes d'usage restreint (LU) des timbres transdermiques de fentanyl**

Code LU	Description	Moment de l'utiliser
201	Le code LU actuel pour les timbres transdermiques de fentanyl. Sera désactivé lors de la mise à jour de la liste de médicaments, en septembre.	Valide jusqu'à la date de mise à jour de la liste de médicaments, en septembre.
511	Nouveau code LU pour les timbres transdermiques de fentanyl, accompagné de nouveaux critères cliniques. En vigueur à partir de la mise à jour de la liste des médicaments, en septembre.	À partir de la date de mise à jour de la liste de médicaments, en septembre.
279	Code de transition à utiliser jusqu'à 3 mois après l'entrée en vigueur du changement de code LU. Le code de transition sera désactivé au moment de la mise à jour de la liste des médicaments, en décembre.	Après la mise à jour de la liste des médicaments, en septembre, s'il est impossible de faire modifier la prescription par le prescripteur.

Des questions fréquentes accompagnent cet avis. Veuillez vous reporter à ce document pour obtenir de plus amples renseignements.

**Renseignements additionnels :**

**Pour les pharmacies :**

Veuillez téléphoner au Service d'assistance du PMO en composant le : 1-800-668-6641

**Pour tous les autres fournisseurs de services de santé et le grand public :**

Veuillez téléphoner à la ligne INFO de ServiceOntario en composant le 1-866-532-3161 ATS 1-800-387-5559. À Toronto, ATS 416 327-4282

Si vous éprouvez des problèmes techniques pour la soumission de données au Système de surveillance des stupéfiants et des substances contrôlées, communiquez avec le fournisseur de logiciels de votre pharmacie ou avec le Service d'assistance du PMO, au 1-800-668-6641.